

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2023
Volleyball Jeunesse



Publié en octobre 2022

Mis à jour le 7 december 2022



Table des Matières

Sommaire des Nationaux 2023.....	3
Admissibilité et Inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
Équipes Étrangères.....	8
Politique de la certification de l'entraîneur	11
Catégories d'âge	12
Règles des compétitions et informations pour les participants	12
Directives pour l'organisation d'évènements	12
Règles de Jeux.....	13
Enregistrement des entraîneurs.....	15
Séances d'entraînement.....	16
Accréditation.....	16
Laissez-passer.....	17
Ballon de compétition et uniformes.....	17
Gestion des compétitions	18
Horaires et classement.....	19
Services Médicaux.....	20
Prix.....	20
Sanctions.....	21
Processus de Protêt et d'Appel.....	22
Repérage et Recrutement.....	24
Code de Conduite & Discipline	24
Sport Sans Abus.....	24



Sommaire des Nationaux 2023

Volleyball Canada (VC) organisera trois (3) événements U14 afin de fournir un accès régional aux équipes tandis que les catégories 15 ans et moins aux 18 ans et moins se dérouleront en Edmonton, AB, Calgary, AB avec 3 tournois consécutifs, et finalement, Regina, SK.

Date	Ville	Âge/Genre	Lieu
le 4 - 7 mai	Ottawa	U14 masculin et féminin	Université de Carleton
le 10 - 13 mai	Calgary	U16 féminin	Anneau Olympique et U de C
le 11 - 14 mai	Winnipeg	U14 masculin et féminin	Centre des Congrès RBC
le 11 - 14 mai	Halifax	U14 masculin et féminin	Centre Jeux du Canada
le 11 - 14 mai	Edmonton	U15 et U16 masculin	Centre Saville
le 17 - 20 mai	Calgary	U17 masculin et féminin	Anneau Olympique et U de C
le 18 - 21 mai	Regina	U15 féminin	Centre REAL

Les dates de compétition incluent l'enregistrement des entraîneurs

COVID-19 et les Championnats nationaux

VC continuera de suivre les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés à la COVID-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de 2023 pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement au moment de la décision.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Nationaux. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 **Joueurs** : Chaque équipe, toutes catégories d'âge confondues, doit être composée officiellement d'au moins 8 joueurs et d'au plus 15 joueurs. Un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc. Cependant, seuls 12 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et être utilisés sur le terrain. Les 12 noms inscrits sur la feuille de match peuvent varier d'un match à l'autre (voir l'article 4.1.1 du Livre des règlements).

Pour participer aux nationaux, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit comme joueur compétitif jeune auprès de son APT et de VC. **Rappel important !** Les joueurs peuvent seulement être inscrits sur un alignement (une catégorie d'âge) par événement. Si un(e) joueur(euse) souhaite faire partie d'une liste pour un deuxième événement, il doit y avoir un minimum de quatre jours entre les jours de compétition de chaque événement.



Nouveauté en 2023! Les joueurs ne seront pas autorisés à participer à la fois aux T1 et T2 de Calgary, ou aux T2 et T3.

1.2 Responsables / personnes en autorité : Cette catégorie englobe les entraîneurs et les autres personnes responsables de l'équipe, qui doivent tous être inscrits comme leaders auprès de VC.

Veillez noter les directives suivantes pour la liste officielle des championnats nationaux :

- Ne peut avoir plus de quatre (4) responsables / personnes en autorité.
- Un minimum d'une (1) personne qui doit être l'entraîneur-chef
- Seules les personnes figurant sur la liste officielle peuvent être inscrites sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

Voici la liste des responsables reconnus aux Nationaux:

- **Entraîneur-chef :** Cette personne est l'entraîneur principal de l'équipe. Elle doit satisfaire à toutes les conditions d'éligibilité (voir le point 5.3). Chaque équipe doit avoir un (1) entraîneur-chef sur sa liste officielle.
Rappel important ! Un individu ne peut être désigné entraîneur-chef pour deux équipes dans le même tournoi. Un entraîneur chef peut être répertorié comme entraîneur-chef pour une équipe et seulement comme entraîneur adjoint pour une équipe différente au même tournoi.
- **Entraîneur adjoint :** Cette personne assiste l'entraîneur-chef de l'équipe. L'entraîneur adjoint peut seulement être dans le rôle d'entraîneur-chef dans des circonstances atténuantes et avec l'approbation préalable de VC. Chaque équipe peut avoir un maximum de trois (3) entraîneur-adjoint sur la liste officielle.
- **Thérapeute d'équipe :** Cette personne fournit des soins médicaux à l'équipe.
- **Gérant d'équipe :** La(les) personne(s) responsable(s) des tâches administratives préalables et sur place de l'équipe et qui agit(ssent) comme agent(s) de liaison entre l'équipe et les autres parties (ex. VC, hôtels, restaurants).

1.3 Personne-ressource : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne sera responsable des communications entre l'équipe et son club et VC. Cette personne ne sera pas listée sur la liste officielle et ils ne recevront pas d'accréditation à moins qu'elle occupe un autre rôle (ex. : entraîneur-chef, entraîneur adjoint).

1.4 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants (athlètes et responsables) doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

1.5 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur(euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur(euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun joueur(euse)/équipe n'est autorisé à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.

1.6 Liste officielle : Tous les joueurs(euses) sur la liste officielle, doit être absolument là même pour Nationaux et le championnat de l'APT. Les entraîneurs devront présenter leur alignement officiel pour chaque match.



Nouveauté en 2023! Les membres du personnel de l'équipe participant aux Championnats nationaux ne sont plus tenus d'être sur la liste du championnat de l'APT, mais ils doivent satisfaire à toutes les exigences de la liste et/ou aux exigences d'exemption pour être ajoutés à la liste officielle.

Nouveauté en 2023! Les équipes avec l'accès au portail des clubs en Sportlomo auront la possibilité de lier directement leur liste provinciale à leur inscription aux Championnats nationaux au moyen de Sportlomo. Toutes les listes seront verrouillées à compter de la date de clôture de la liste provinciale. Les équipes sont tenues d'examiner leur liste des Championnats nationaux après leurs championnats provinciaux pour s'assurer que tout changement à la liste (le cas échéant) effectué entre le verrouillage de la liste provinciale et les championnats provinciaux a été enregistré dans la liste des championnats nationaux. Veuillez noter que les changements ou les ajouts ne peuvent pas être effectués pendant l'enregistrement des entraîneurs. Toutes les modifications doivent être effectuées avant le début de l'événement au moyen du formulaire de demande d'exemption de composition d'équipe (voir section 1.7 pour plus de détails).

Les équipes qui se sont inscrites via le portail générique n'auront pas à soumettre de listes, car elles seront recueillies par VC par le biais de l'APT.

Rappel important! La date limite pour la liste officielle des équipes du Nouveau-Brunswick qui participent aux Nationaux sera le 7 avril 2023 (date de clôture des inscriptions).

1.7 Demandes d'exemption de composition d'équipe : Les modifications apportées à la liste officielle (liste nationale) après la date limite de l'APT ne seront considérées que dans des circonstances exceptionnelles. Tous les changements doivent être soumis via le formulaire d'exemption en ligne (disponible sur le site Web de l'événement) et seront soumis aux frais suivants'

- 50 \$ pour changement de personnel d'équipe
- 100 \$ pour le changement de joueur

Tous les changements de personnel d'équipe doivent être conformes aux lignes directrices énoncées dans la Politique de certification des entraîneurs à la section 3.0. Les changements de joueurs doivent respecter les règles suivantes :

- Les équipes doivent avoir seulement 7 joueurs ou moins pour leur composition d'équipe.
- Le(s) joueur(s) entrant(s) doit(vent) avoir joué la saison en cours avec le même club.
- Le(s) joueur(s) entrant(s) ne doit(vent) pas avoir joué pour une équipe déclarée dans une catégorie d'âge plus élevée durant la saison en cours (joueur U16 ayant joué pour une équipe U17 durant la même saison).

1.8 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnats national de VC doivent avoir au moins 11 ans.

Les membres du personnel de l'équipe qui sont parent d'un nourrisson (âgé de moins d'un an) seront soutenus par Volleyball Canada afin que le nourrisson soit près du banc pendant les matchs. Le nourrisson doit être correctement attaché dans un porte-bébé mains libres ou dans une poussette directement derrière le banc. L'équipe doit aviser VC de cette situation avant l'événement pour s'assurer que les officiels de la compétition sont au courant. L'équipe peut être invitée à remplir un formulaire de reconnaissance des risques, car elle expose le nourrisson à un environnement à risque plus élevé.

Les membres du personnel de l'équipe qui sont parent/tuteur de tout jeune enfant peuvent quitter le banc pour s'occuper de celui-ci pendant le match à condition que l'arbitre en ait été informé à l'avance. Si le parent est l'entraîneur(e)-chef, l'entraîneur(e) adjoint(e) sera autorisé(e) à occuper temporairement le poste d'entraîneur(e)-chef pendant cette période.



1.9 Catégories d'âge : La catégorie d'âge d'une équipe est définie par la catégorie d'âge que l'équipe déclare avec son ATP en début de saison (voir le section 4 pour des plus amples informations sur les catégories d'âge).

1.10 Dates d'inscription :

Catégorie d'âge	Date d'inscription	Heure
u15	10 janvier	12h00 HNE garçons 12h30 HNE filles
u16	12 janvier	12h00 HNE garçons 12h30 HNE filles
u17	17 janvier	12h00 HNE garçons 12h30 HNE filles
u18	19 janvier	12h00 HNE garçons 12h30 HNE filles
u14	24 janvier	12h00 heure locale garçons 12h30 heure locale filles

Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. La date de clôture pour les inscriptions est le 7 avril 2023 à 11h59 HNE.

Nouveauté en 2023! VC offrira une période d'inscription anticipée aux équipes médaillées des championnats nationaux 2022. L'inscription sera offerte à l'équipe/club ayant reçu une médaille d'or, d'argent ou de bronze. Par exemple, les équipes/clubs de première, deuxième et troisième place des garçons 17U en 2022 se verront offrir la possibilité de s'inscrire pour les garçons 18U en 2023.

La période d'inscription se déroulera du 10 au 20 décembre. VC communiquera directement avec les équipes admissibles pour leur fournir les détails de l'inscription.

1.11 Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont facturés par équipe, les taxes ne sont pas facturées sur les frais d'inscription. Les frais peuvent varier selon l'événement, veuillez-vous assurer de consulter la page Web des Nationaux pour les frais actuels

1.12 Inscription pour les équipes souhaitant être surclassées :

Une équipe qui « surclassée » est définie comme une équipe qui s'inscrit pour jouer dans un groupe d'âge plus élevé que celui pour lequel elle s'est déclarée avec son ATP pendant la saison du club. Par exemple, une équipe qui se déclare et joue principalement en tant qu'équipe masculin 15 ans et moins avec son ATP et qui veut participer aux nationaux masculine 16 ans et moins.

Les équipes qui **souhaitant être surclassées** aux nationaux pourront s'inscrire à compter du mercredi 23 février, 2023 à 12 h (midi) HNE, selon les places disponibles dans l'événement. Si un événement est complet, l'équipe pourra se mettre sur la liste d'attente à compter de cette date. Toute équipe qui s'inscrit avant cette date sera retirée de l'événement.

1.13 Liste d'attente : Au moment de l'inscription, moins de places seront offertes dans chaque catégorie d'âge/de genre qu'il n'y a de places disponibles à l'événement. Par conséquent, de nombreuses équipes pourraient être inscrites sur une liste d'attente pendant les 24 premières heures suivant le début de l'inscription. VC invitera des équipes supplémentaires pour remplir le tableau des équipes participantes en fonction des places disponibles et du nombre total d'équipes sur la liste d'attente.

Une fois qu'une catégorie d'âge/de genre est complète, VC maintiendra une liste d'attente pour inviter des équipes au fur et à mesure que des places supplémentaires se libèrent ou si une équipe se retire. Les



équipes sur liste d'attente se verront offrir une place dans le tournoi en fonction de leur position sur la liste d'attente affichée.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement sera exigé seulement quand vous confirmerez votre présence à l'événement. Pour plus de détails sur le processus de liste d'attente 2023, veuillez consulter la page Web des championnats nationaux.

1.14 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des nationaux seront admissibles à un remboursement selon les échéanciers suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 350 \$ de frais d'administration et les frais du système inscription
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 350 \$ de frais d'administration et les frais du système inscription
Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement
Dans les deux semaines suivant l'enregistrement des entraîneurs	Aucun remboursement

1.15 Restrictions : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Comité des championnats intérieurs.

1.16 Événements non sanctionnés : Toutes les équipes qui participent à une épreuve non sanctionnée à l'extérieur du Canada pourrait être considérée comme non admissible aux nationaux.

1.17 Admissibilité : Toutes les équipes (y compris chaque individu sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer aux nationaux :

- Être membre en règle de leur APT et de VC.
- Toute équipe étrangère qui souhaite participer aux nationaux doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir le point 9.4).
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT.
- Respecter la politique d'hébergement. Toutes les réservations d'hôtel doivent être effectuées auprès du fournisseur de réservation d'hôtel de l'événement. [Veuillez consulter la politique «Hotel et volley» pour plus de détails.](#)
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de VC.



2.0

Équipes Étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux nationaux de VC devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à VC une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de VC.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de VC. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que VC aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les trente (30) jours suivant l'inscription.

** VC se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*

Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers](#).

2.3 Classement : Les équipes étrangères sont encouragées à participer dans un événement provincial ou territorial l'année pendant laquelle elles prévoient de participer aux nationaux, afin d'aider avec la procédure d'établissement du classement. Les résultats finaux seront utilisés afin de classer les équipes étrangères pour assurer des matchs importants à toutes les équipes participantes aux nationaux.

3.0

Politique de la Certification de l'Entraîneur

Les exigences pour entraîneurs de Volleyball Canada en vue des Championnats nationaux ont pour but d'assurer que tous les entraîneurs participant à un Championnat national de VC possèdent les connaissances et la formation nécessaire pour offrir une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable à chaque athlète.

Principes directeurs

Tous les athlètes ont le droit d'avoir un(e) entraîneur(e) certifié(e) du PNCE.

Tous les entraîneurs ont la responsabilité de :

- Suivre la formation requise pour offrir un environnement sécuritaire sur le plan physique, mental, émotionnel et social pour tous les athlètes et participants.
- Suivre la formation requise pour offrir un environnement d'apprentissage responsable qui incorpore les méthodes d'entraînement, les directives techniques et les principes de développement à long terme de l'athlète.
- S'assurer que toutes leurs formations sont à jour et mise à jour si nécessaire afin d'être en mesure d'offrir une expérience sportive sécuritaire et responsable pour tous.

Exigences obligatoires d'admissibilité pour les entraîneurs-chefs en 2023 :

Les entraîneurs-chefs dont le nom figure sur une liste d'inscription aux Championnats nationaux de VC doivent satisfaire aux exigences de la Section A (ci-dessous) pour pouvoir participer. Ces exigences sont obligatoires pour tous les entraîneurs-chefs, peu importe leur statut de certification. Les APT vérifieront les exigences pour tous les entraîneurs-chefs par le biais de leur système d'inscription.



DATE LIMITE : En fonction de l'approbation des adhésions provinciales et territoriales et les dates limites d'inscription aux championnats nationaux.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas une partie ou la totalité des exigences établies dans la Section A (ci-dessous) seront inadmissibles à participer avec leur équipe dans un rôle d'entraîneur(e)-chef à un Championnat national de VC au cours de l'année en question et il ou elle ne figurera pas au sein de la liste finale de l'équipe.

Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)	Les coûts varient	<i>L'E-PIC doit être réalisé au cours des trois dernières années. Processus de dépistage complété annuellement</i>
Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	<i>Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, i.e. Respect et Sport pour Leader d'Activité.</i>
Apprentissage en ligne – Prendre une tête d'avance	Gratuit	<i>Le module « Prendre une tête d'avance » offre aux entraîneurs les plus récentes informations sur la gestion des commotions cérébrales.</i>
Évaluation en ligne – Prise de décisions éthiques (PDE)	85 \$ ou gratuit	<i>Des crédits pour l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques (PDE) » sont requis. Les entraîneurs peuvent choisir de suivre le module PDE multisports du PNCE, puis compléter l'évaluation en ligne PDE gratuitement, ou ils peuvent passer directement à l'évaluation en ligne PDE (sans suivre le module) au coût de 85 \$.</i>
Apprentissage en ligne Fondements du volleyball	89 \$	<i>Le module « Fondements du volleyball » introduit les entraîneurs aux méthodes et principes de développement à long terme de l'athlète de Volleyball Canada.</i>

Exigences obligatoires d'admissibilité pour toute personne en autorité additionnelle en 2023 : Toute autre personne en autorité figurant au sein de la liste d'inscription d'un championnat national de VC doit se conformer aux exigences de la Section B (ci-dessous) pour pouvoir participer. En plus de l'entraîneur(e)-chef, une personne en autorité comprend, sans s'y limiter, tous les entraîneurs adjoints, soigneurs et gestionnaires de l'équipe figurant au sein de l'équipe pour un championnat national. Ces exigences sont obligatoires pour toute personne en autorité, peu importe leur statut de certification.

DATE LIMITE : En fonction de l'approbation des adhésions provinciales et territoriales et les dates limites d'inscription aux championnats nationaux.

SANCTIONS : Toute personne en autorité qui ne remplit pas l'une ou l'autre des exigences de la section B (ci-dessous) ne pourra pas participer avec son équipe en tant que personne en autorité aux championnats nationaux de l'année en question et ne figurera pas sur la liste finale des équipes.

B	Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)	Les coûts varient	<i>L'E-PIC doit être réalisé au cours des trois dernières années. Processus de dépistage complété annuellement</i>
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	<i>Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par l'ACE, tel que la Formation sur la sécurité dans le sport</i>



Exigences de certification minimale des entraîneurs-chefs :

Tous les entraîneurs-chefs figurant au sein de la liste pour un championnat national de VC doivent respecter les exigences ci-dessous pour la catégorie d'âge où ils sont en poste.

DATE LIMITE : 30 mars 2023

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas les exigences pour cette année-là (tel que décrit ci-dessous) se verra imposer une amende de 250 \$ CAN, payable avant la participation au Championnat national de cette année-là.

2023	
14U	En plus de remplir les exigences d'admissibilité obligatoires, tous les entraîneurs qui participent en tant qu'entraîneur-chef à un championnat national 14ans, 15ans ou 16ans pour la première fois doivent avoir suivi avec succès l'ATELIER ENTRAÎNEUR DE DÉVELOPPEMENT.
15U	En plus de remplir les exigences d'admissibilité obligatoires, tous les entraîneurs participant comme entraîneurs- chefs à un championnat national 14U, 15U ou 16U pour la deuxième fois ou plus doivent avoir le statut d'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ(E).
16U	
17U	En plus de remplir les exigences d'admissibilité obligatoires, tous les entraîneurs qui participent en tant qu'entraîneur-chef à un championnat national 17ans ou 18ans pour la première fois doivent avoir suivi avec succès l'ATELIER ENTRAÎNEUR DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ (volleyball intérieur).
18U	En plus de remplir les exigences d'admissibilité obligatoires, tous les entraîneurs participant comme entraîneurs- chefs à un championnat national 17U ou 18U pour la deuxième fois ou plus doivent avoir le statut d'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ CERTIFIÉ(E).
NOTE IMPORTANTE : Les entraîneurs-chefs qui ont atteint le statut <i>Certifié(e)</i> dans leur contexte pertinent doivent respecter les exigences obligatoires de la Section A (ci-dessus) et maintenir le statut Actif dans le Casier du PNCE. Veuillez-vous référer au <i>Guide de maintien de la certification du PNCE de Volleyball Canada</i> pour connaître comment maintenir un statut Actif .	



4.0

Catégories d'âge

Volleyball Canada reconnaît les catégories d'âge suivant pour les compétitions au cours de la saison 2022-2023.

	18ans*	17ans	16ans	15ans	14ans
Septembre	2004	2005	2006	2007	2008
Octobre	2004	2005	2006	2007	2008
Novembre	2004	2005	2006	2007	2008
Décembre	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	2005	2006	2007	2008	2009
Février	2005	2006	2007	2008	2009
Mars	2005	2006	2007	2008	2009
Avril	2005	2006	2007	2008	2009
Mai	2005	2006	2007	2008	2009
Juin	2005	2006	2007	2008	2009
Juillet	2005	2006	2007	2008	2009
Août	2005	2006	2007	2008	2009
Septembre	2005	2006	2007	2008	2009
Octobre	2005	2006	2007	2008	2009
Novembre	2005	2006	2007	2008	2009
Décembre	2005	2006	2007	2008	2009

*Pour les championnats nationaux de club 2023, catégorie d'âge 18ans SEULEMENT :

La formation d'une équipe pour la catégorie 18ans peut comprendre deux athlètes nés du 1er janvier au 31 août 2004, tout en respectant la restriction suivante :

- Les athlètes n'ont PAS la permission de faire partie d'un programme de volleyball d'U SPORTS, de l'ACSC ou d'autres programmes postsecondaires au cours de la saison actuelle (Septembre 2022 à mai 2023).
- **Définition de post-secondaire :** Une partie d'un programme de volleyball postsecondaire est défini en totalité ou en partie par des membres de l'équipe de l'établissement postsecondaire qu'ils fréquentent, à partir d'octobre 2022. Les athlètes sont autorisés à faire des essais/entraînements avec une équipe postsecondaire en septembre 2022. Cela comprend tout athlète, peu importe leur admissibilité postsecondaire, notamment ceux que l'on qualifie communément de « *red-shirts* ». Cela ne comprend pas les programmes intra-muraux ou les programmes de club au sein d'un établissement postsecondaire. Si un athlète fréquente un établissement postsecondaire, la vérification sera confirmée par l'entraîneur(e)-chef du programme. Le CEGEP n'est pas inclus dans la définition du programme postsecondaire.
- Les athlètes appartenant à la catégorie d'âge appropriée ci-dessus (fenêtre de 16 mois) ne sont pas restreints.

Exemptions

L'entraîneur(E)-chef/gestionnaire d'équipe peut demander une exemption afin de permettre à un(e) athlète né(e) avant la fenêtre de 16 mois de jouer avec ce groupe d'âge spécifique. Les exemptions peuvent être considérées dans des circonstances extraordinaires et les demandes initiales doivent passer par l'APT avant d'être soumises à Volleyball Canada. Il y a des frais de 50 \$ pour toutes les demandes d'exemption d'âge fournies au moment de la soumission de l'exemption.



Principes directeurs

Les recherches sur le développement à long terme démontrent les failles de placer des athlètes en fonction de leur année de naissance pour la participation dans un sport. En bref, les grands écarts physiques pouvant se produire entre les jeunes nés la même année créent d'importants désavantages pour les athlètes masculins se développant plus tard et à un moindre degré, pour les filles qui se développent de manière précoce. Par conséquent, la fenêtre de 16 mois au sein d'une division compétitive offre aux athlètes une plus grande flexibilité de choix de niveau qui répond à leurs besoins. Il y a des athlètes nés de septembre à décembre qui bénéficient de choisir une division plus jeune, tandis que d'autres athlètes évoluant à un niveau avancé bénéficient du défi de jouer dans une catégorie d'âge plus élevée.

Les athlètes, les parents et les entraîneurs devraient considérer les avantages à court et à long terme de jouer dans une catégorie d'âge inférieure et supérieure. Volleyball Canada recommande que si le fait d'évoluer dans une catégorie supérieure offre le défi nécessaire conduisant à une progression et qu'il n'existe aucun inconvénient social/émotionnel au sein de la catégorie plus âgée, les athlètes devraient alors pouvoir jouer dans une catégorie supérieure. Il convient de noter que chaque club peut avoir sa propre politique à ce sujet.

Règles des compétitions et informations pour les participants

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

5.0

Directives pour l'organisation d'événements

5.1 Pour qu'un événement (15-18 ans et moins) soit reconnu comme un Championnat national, VC exige la présence d'au moins trois (3) APT et huit (8) équipes et deux (2) APT et huit (8) équipes pour un événement régional (14 ans et moins).

5.2 VC se réserve le droit d'annuler ou modifier tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.

5.3 U15 – U18 sera dirigé par deux arbitres. U14 sera dirigé par 1 arbitre, les matches de championnat seront dirigés par deux arbitres.



6.0

Règles de Jeu

Voir le 2022-2023 [Livre des règlements de volleyball intérieur](#) pour une liste complète des règlements et mises à jour 2022-23 au Livre des règlements de volleyball intérieur pour une liste des mises à jour et modifications importantes.

6.1 Protocol d'échauffement :

- a) L'échauffement des équipes aura un format 2-4-4, ce qui veut dire :
- 2 minutes seront accordées aux équipes pour s'échauffer de leur côté du terrain,
 - 4 minutes seront accordées pour l'utilisation complète du terrain (traditionnellement pour des services),
 - 4 minutes sur la ligne de fond ou à l'extérieur du terrain. Voir le point «c» ci-dessous pour les recommandations d'échauffement.
- b) Dans le but de réduire l'occurrence des blessures et des commotions cérébrales au cours des parties, Volleyball Canada a développé le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole **doit être suivi** par toutes les équipes au moment de leur échauffement officiel au filet :

(article 7.2.4 de la livre des règlements)

1. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après une frappe d'attaque, et se déplacer du côté opposé du filet uniquement par l'extérieur du terrain. Il n'est pas permis aux athlètes de se trouver sur le terrain de jeu receveur.
2. Tous les ballons provenant du côté receveur du terrain, lors de leur entrée dans le côté à l'attaque, doivent être envoyés depuis l'extérieur du terrain.
3. Les ballons récupérés doivent être retournés le long des lignes de côté du terrain, et non au travers du côté receveur.
4. Si l'équipe utilise les deux côtés du terrain, c.-à-d. pour une activité de jeu impliquant tout le terrain, un seul ballon peut être en jeu à tout moment.
5. L'équipe ne peut pas utiliser de ballons dans la zone libre lors du temps alloué sur le terrain à l'équipe adverse. Il est recommandé que cette équipe aide à la récupération des ballons pour l'équipe sur le terrain.

Les équipes qui ne suivent pas le protocole seront informées par l'arbitre qu'elles doivent suivre les règles mentionnées ci-dessus. Les équipes doivent ajuster leur échauffement en conséquence ou peuvent choisir de ne pas continuer leur échauffement. Le temps d'échauffement ne s'arrête pas pendant la période de notification et d'ajustement.

c) Recommandations d'échauffement

- Les frappes devraient être dirigées loin des courts avec des jeux actifs et des zones de places assises pour les spectateurs, lorsque cela est possible



6.2 Aire de jeu

Nouveauté en 2023! – anciennement la Règle du terrain de sport

L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Chaque équipe doit jouer dans son aire de jeu désignée. Voir la règle 1 - Aire de jeu, dans le livre des règlements de Volleyball Canada, pour plus d'informations.

Surface de jeu :

La zone au-delà du bord de la surface de jeu est désignée comme zone hors des limites du jeu. Par conséquent, le dernier point de contact avant le contact avec le ballon doit être sur la surface de jeu et le joueur doit toujours jouer le ballon sur la surface de jeu.

Exemples:

- Un pied sur le terrain de sport, un pied sur le ciment en jouant au ballon = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
- Sauter dans les airs du terrain de sport, jouer du ballon et atterrir à fond du terrain de sport = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
- Laisser la surface de jeu, marcher sur une chaise et jouer au ballon = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre.
- Jouer le ballon sur le terrain de sport, l'élan de l'athlète l'emporte hors du terrain = le jeu continue;

Toute action de service doit être initiée avec au moins un pied en contact avec le terrain de sport.

Surface hors des limites du jeu (p. ex. - gymnase) :

Un joueur ne peut pas entrer dans un autre espace du terrain ou nuire au déroulement d'un autre match pour jouer un ballon. Un joueur ne peut marcher sur aucun équipement en dehors de l'aire de jeu pour jouer le ballon.

6.3 Règle de l'Esprit Sportif

Les règles de l'esprit sportif seront applicables à toutes les équipes en compétition dans la catégorie d'âge 14U. Veuillez-vous reporter à l'article 15.1 du livre de règles pour tous les détails sur la réglementation

6.4 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé
- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons

6.5 Juge de ligne et marqueur

Chaque équipe devra fournir un (1) athlète bénévole par match pour jouer le rôle de juge de ligne. Si l'équipe n'a pas suffisamment d'athlètes pour remplir ce rôle, l'équipe adverse sera invitée à fournir un athlète



bénévole. Si cela n'est pas possible, un parent peut être invité à remplir ce rôle ou aucun juge de ligne ne sera utilisé pour ce match.

Chaque équipe devra fournir (1) un bénévole par match pour remplir la fonction de marqueur. Ce rôle peut être occupé par n'importe quel représentant de l'équipe. VC fournira à chaque équipe une accréditation supplémentaire lors de l'enregistrement des entraîneurs pour appuyer cette exigence.

7.0

Enregistrement des Entraîneurs

7.1 L'enregistrement des entraîneurs aura lieu un jour avant le premier jour de la compétition.

Dates d'enregistrement	Dates de compétition	Ville	Age/Genre
le 4 mai	le 5 – 7 mai	Ottawa	U14
le 10 mai	le 11 –13 mai	Calgary - Tournoi 1	U16 féminin
le 11 mai	le 12 – 14 mai	Winnipeg	U14
le 11 mai	le 12 – 14 mai	Halifax	U14
le 11 mai	le 12 – 14 mai	Edmonton	U15 et U16 masculin
le 13 mai	le 14 – 16 mai	Calgary - Tournoi 2	U17
le 17 mai	le 18 - 20 mai	Calgary - Tournoi 3	U18
le 18 mai	le 19 – 21 mai	Regina	U 15 féminin

7.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer à la date indiquée ci-dessus. L'enregistrement tardif doit être demandé au plus tard une semaine avant la date d'enregistrement de l'événement et les frais de 50 \$ doivent être payés en espèces sur place ou au moyen du formulaire de demande d'enregistrement tardif.

7.3 Seules le personnel de l'équipe figurant sur la liste officielle (entraîneur-chef, entraîneur adjoint, personne-ressource de l'équipe, personne-ressource du club, etc.) peuvent enregistrer leur équipe. Si un membre de l'équipe ne peut être présent, un représentant peut faire l'enregistrement en leur nom, pourvu qu'ils aient le consentement écrit d'un membre du personnel de l'équipe.

7.4 Tous les entraîneurs-chefs/représentant d'équipe devront compléter les étapes suivantes lors de l'enregistrement des entraîneurs :

- Enlever tout personnel ou joueur qui n'est pas présent lors du tournoi.
- Signer la feuille pour confirmer l'exactitude de l'information pour la durée de l'événement.
- Fournir les coordonnées locales et les informations sur l'hôtel (le cas échéant)
- Fournir en format écrit, la reconnaissance et compréhension que l'équipe qui compétition ne devra en tout temps le faire en suivant les règles et procédures par ce qui suit :
 - Guide de compétition intérieurs 2023
 - Le livrent des règlements de Volleyball Canada 2022-2023
 - Le code de conduite de VC



- Lignes directrices sur les commotions cérébrales en VC
- Protocole d'échauffement
- Exigences de formation de Sport Sans Abus

Bien que la preuve d'âge ait été supprimée du processus d'enregistrement des entraîneurs, VC se réserve le droit de vérifier l'âge de tout joueur figurant sur la liste officielle à tout moment pendant l'événement. Par conséquent, les entraîneurs doivent avoir une preuve d'âge de tous les joueurs pendant toute la durée de l'événement.

7.5 L'entraîneur chef recevra une composition d'équipe approuvée lors de l'enregistrement et devra l'avoir en sa possession tout au long du tournoi pour des vérifications par les officiels du tournoi. **Nouveauté en 2023!** Si l'entraîneur perd la composition d'équipe, une nouvelle version sera fournie au coût de 20.00 \$.

8.0

Séances d'entraînement

Les équipes auront la possibilité de réserver un séance d'entraînement sur le site de l'événement la veille du premier de jour de compétition (le même jour que l'enregistrement des entraîneurs). Vous pourrez réserver des séances d'entraînement à partir du 16 mars 2023. Veuillez visiter le site Web de l'événement pour plus de détails.

Veuillez noter les détails suivants concernant les séances d'entraînement :

- Les séances d'entraînement ne sont pas garanties pour toutes les équipes
- Les séances d'entraînement sont attribués selon le principe du premier arrivé premier servi.
- Les horaires des séances d'entraînement seront publiés sur le site Web et mis à jour chaque semaine.
- Des séances d'entraînement sans rendez-vous sont possibles, selon la disponibilité des installations
- La disponibilité des séances d'entraînement varie d'un événement à l'autre.

9.0

Accréditation

Tous les personnes en autorité et les athlètes figurant dans l'alignement officiel recevront une accréditation pour le tournoi. L'accréditation doit être portée lors de l'entrée au terrain de compétition et doit être présentée au personnel du contrôle de l'accès.

Chaque équipe recevra une accréditation pour le tournoi à fournir à son marqueur.

Les accréditations ne peuvent être partagées ou transmises par des personnes accréditées à des personnes non accréditées.

Toute perte d'accréditation doit être signalée au bureau de la compétition; une pièce d'identité avec photo doit être fournie pour confirmer que la personne figure effectivement sur l'alignement officiel.

Calgary 2023 est un événement qui comprend trois tournois (T1, T2 et T3). Une équipe recevra l'accréditation pour le tournoi auquel elle est inscrite, si bien que cette accréditation sera uniquement valide pour le tournoi auquel elle participe. Si les entraîneurs/membres du personnel d'équipe désirent assister à d'autres tournois à Calgary, ils doivent acheter un laissez-passer pour l'événement.



10.0

Laissez-passer

Tous les spectateurs assistant aux nationaux devront acheter un laissez-passer. Les laissez-passer doivent être portés en permanence et être présentés au personnel chargé du contrôle d'accès à l'aire de compétition. Les spectateurs pourront faire des allées et venues dans l'installation tout au long de la journée.

Les laissez-passer sont disponibles dans les catégories suivantes. Veuillez consulter la page Web de l'événement pour connaître les prix car ils peuvent varier d'un événement à l'autre.

- Prévente des laissez-passer pour le tournoi
- Laissez-passer pour la journée
- (65 ans et plus) Laissez-passer pour la journée
- Laissez-passer pour le tournoi
- (65 ans et plus) Laissez-passer pour le tournoi
- 18 ans et moins (GRATUIT)

Rappels importants! Calgary 2023 est un événement à trois (3) tournois. Les spectateurs doivent donc acheter des laissez-passer distincts pour chaque tournoi 1, 2 ou 3, s'ils assistent aux plusieurs événements.

Les laissez-passer pour les tournois peuvent être achetés à l'avance sur la page Web de l'événement à partir du 16 février 2023.

Veuillez noter que les athlètes et le personnel d'équipe accrédité ne sont pas tenus d'acheter un laissez-passer pour l'événement. Pour plus de détails sur les accréditations, veuillez consultez la Section 9.

Les remboursements de laissez-passer de tournoi en prévente peuvent être demandés par courriel à nationals@volleyball.ca. Une preuve d'achat doit être fournie. Les remboursements de laissez-passer achetés sur place peut varier selon l'événement, veuillez consulter le page web des nationaux pour plus de détails. Les remboursements ne se feront effectués que pour les laissez-passer de l'événement qui n'ont pas encore été agrafés ou portés par le spectateur.

11.0

Ballon de compétition et uniformes

11.1 Ballon officiel

Le fournisseur officiel du ballon pour les nationaux est Mikasa. Veuillez noter que deux ballons différents seront utilisés pour les nationaux en 2023.

- Le U17 et U18 utilisera le Mikasa V200W
- Le U14 au U16 utilisera le Mikasa VQ200w-CAN.

Des ballons de jeu seront fournis pour toutes les équipes, mais les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement



11.2 Hauteur du filet

Équipes féminines	Équipes masculines
U14 : 2,15 m	U14 : 2,20 m
U15: 2,20 m	15 et U16 : 2,35 m
16, 17 et U18 : 2,24 m	17 et U18 : 2,43 m

11.3 Uniformes des athlètes

- L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short.
- Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être des couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe à l'exception du libéro. La tenue du libéro doit nettement contraster du reste de l'équipe.
- Les maillots doivent être numérotés de 1 à 99, sans répétition de numéro entre joueurs.
- Le capitaine d'équipe est identifié grâce à une barrette de 8 X 2 cm, placée sous le numéro de la poitrine.
- Les chaussures doivent être pourvues de semelles non marquantes.
- Pour plus d'informations sur les uniformes des athlètes, veuillez consulter les articles 4.3 et 19.2 du livre des règles intérieures et les règlements sur l'uniforme.

Rappel important! Les équipes sont encouragées à faire réviser leurs uniformes avant d'arriver aux championnats nationaux, le date limite pour les révisions est le 28 février 2023. Ceci afin de s'assurer que les équipes ne rencontrent aucun problème lié à l'uniforme à leur arrivée aux championnats nationaux. Une photo du maillot du joueur et du libéro doit être soumise pour approbation. Si votre équipe a plusieurs uniformes, veuillez envoyer des photos pour chaque uniforme. Vous trouverez de plus amples informations dans les [Directives sur l'uniforme](#).

11.4 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables devraient suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs.

- Tenue d'entraîneur qui donne une image professionnelle de l'équipe ou du club
- Chaussures fermées appropriées
- Aucun chapeau ni casquette

Ce code est fortement recommandé pour tous les juges de ligne et les marqueurs aux nationaux.

12.0

Gestion des compétitions

Nouveau pour 2023! Tous les horaires et résultats des compétitions seront disponibles sur AES à l'adresse www.advancedeventsystems.com.

Tous les matchs seront enregistrés sur des feuilles de match.



13.0

Horaires et classement

13.1 Tirage au sort

Les championnats nationaux se déroulent sur trois (3) jours, le jour 1 étant un jeu de poule, le jour 2 des poules de puissance et le jour 3 des éliminatoires. Les équipes joueront les trois jours de l'événement avec un minimum d'un (1) match le jour 3.

Chaque nationaux varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, VC a élaboré un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages seront structurés.

VC s'efforce de fournir chaque équipe au moins 7 matchs aux nationaux (sur trois jours). En raison de circonstances imprévues, VC ne peut pas toujours fournir 7 matchs par équipes.

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum de deux matchs consécutifs par jour

13.2 Horaires des vagues

Chaque calendrier des nationaux est divisé en deux vagues par jour :

- Une vague matinale qui ont lieu d'environ 7 h 30 à 14 h 15
- Une vague de l'après-midi, de 14 h 30 à 20 h 30 environ

Chaque équipe ne jouera qu'une seule vague par jour. Les équipes participant à un calendrier en fonction du niveau peuvent passer d'une vague à l'autre du jour 1 au jour 2. Les équipes participant à un calendrier en fonction de la division ne changeront pas de vagues pendant un tournoi.

Les allocations de division par vague sont affichées environ 1 à 2 mois avant la compétition.

*VC se réserve le droit de ne pas programmer un événement avec des vagues

13.3 Taille des divisions:

Les informations suivantes se réfèrent uniquement aux catégories d'âge jouant avec un horaire basé sur la division. Voir section 13.5 pour plus de détails sur les horaires.

- Chaque division compte idéalement 32 équipes.
- Le minimum est de 8 équipes.
- Le maximum est de 48 équipes.

13.4 Classement

Le classement des nationaux sera établi d'après les résultats des championnats provinciaux et territoriaux. Une liste préliminaire sera partagée avec les contacts des équipes, ils seront invités à fournir des commentaires. Après cette revue, les classements finals seront affichés sur le site Web de l'événement.

Voir le document Divisions et Classement 2023 pour connaître tous les détails sur le classement dans chaque catégorie.



Les demandes pour jouer dans un rang inférieur à celui prévu au départ doivent être présentées au plus tard deux semaines avant l'enregistrement des entraîneurs pour la catégorie d'âge/de sexe en question. Les équipes ne peuvent pas demander de se classer au départ dans un rang supérieur. Toutes les demandes doivent être approuvées par VC et l'APT.

13.5 Horaire de compétition

VC s'efforce de publier les horaires provisoire un mois avant la date de début de l'événement. Les horaires définitifs sont disponibles sur AES une fois que toutes les équipes se sont enregistrées le soir précédant la date du début de la compétition. Veuillez noter que les horaires provisoires sont sujets à changement et que les équipes sont tenues de vérifier l'horaire final pour s'assurer qu'elles sont à l'heure pour les matchs.

Les horaires seront élaborés pour répondre le mieux possible aux besoins de la catégorie d'âge/de genre et selon le nombre d'équipes. L'horaire pourrait reposer sur des divisions ou sur des sections. Tous les détails se trouvent sur le [site Web de l'événement](#).

14.0

Services Médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux nationaux sont tenues de suivre le protocole de VC en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur ce protocole dans la [Section politique](#) du site Web de VC.

Tout athlète soupçonné de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 5). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

Les athlètes sont autorisés à faire le suivi de leur évaluation initiale avec un professionnel de la santé. Si l'athlète est jugé apte à jouer et qu'une reprise immédiate est sans danger, il peut le faire en soumettant l'attestation médicale à l'équipe médicale sur place ou aux responsables de la compétition.

Si un professionnel de la santé est désigné sur place pour évaluer des commotions cérébrales, les athlètes ne sont pas autorisés à demander une évaluation à un professionnel de la santé hors site.

15.0

Prix

15.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les événements de nationaux :

- Médailles
 - Les médailles de 1^{ère}, 2^e, et 3^e positions (section de championnat et la première section de chaque division)
 - Les médailles de 1^{ère} et 2^e positions (toutes les autres sections)
- Joueurs par excellence et Étoiles (section de championnat, sauf les 14 ans et moins)
- Le joueur de la vague
- Le prix Esprit Sportif (réservé aux 14 ans et moins)



Tous les champions nationaux recevront les distinctions suivantes :

- Médailles
- Trophée
- Bannière
- Chapeaux
- Prix du commanditaire (si disponible)

15.2 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat (officiellement connus sous le nom de division 1, section 1) recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remise des prix. Les cérémonies de remise des prix auront lieu le dernier jour de la compétition, à la fin du dernier match ou peu de temps après celui-ci. Les équipes devraient consulter les pages Web des nationaux pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.

Toutes les autres équipes médaillées recevront leurs médailles à la zone de ramassage désignée. Aucune cérémonie officielle ne sera organisée pour les médaillés, sauf pour ceux de la section de championnat.

15.3 Prix des Joueurs par excellence (MVP) et Étoiles :

Ces prix sont attribués aux joueurs par excellence et Étoiles sur la base du vote des entraîneurs et des 4 équipes demi-finalistes de la section du championnat. Les six (6) premiers joueurs sélectionnés dans chaque catégorie (15 ans et moins - 18 ans et moins âge et sexe confondus) seront désignés comme Étoiles; tandis qu'un seul Joueur par excellence sera désigné par le personnel d'entraînement de l'équipe victorieuse. Les prix du Joueur par excellence et des Étoiles seront attribués lors de la cérémonie de remise des prix de chaque catégorie, âge et sexe confondus.

15.4 Le(la) Joueur(euse) de la vague :

Ce prix donne la possibilité à chaque équipe de récompenser un joueur ou une joueuse méritante(e) pour chaque vague de la compétition, soit un total de deux nominations par équipe et par événement.

Veillez noter que ce prix est en cours de révision pour 2023, de plus amples détails seront publiés sur la page Web des championnats nationaux.

15.5 Prix Esprit Sportif :

Le prix Esprit Sportif sera attribué à un (1) garçon et une (1) fille d'une équipe de catégorie 14 ans et moins participant aux nationaux qui ont incarné l'esprit de la règle du esprit sportif et manifesté soutien et respect à leurs coéquipiers ainsi qu'aux adversaires.

16.0

Sanctions

16.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes aux nationaux :

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de VC.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au Livre des règlements de 2022 - 2023



- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.
- Si une équipe ne respecte pas la politique Hôtel et volley
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participants

16.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, VC applique à tous les nationaux les frais suivants :

- 50,00 \$ pour un enregistrement tardif (une demande doit être faite au plus tard une semaine avant l'enregistrement de l'entraîneur)
- 350,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.13 pour une liste complète des frais de retrait;
- 100,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- Frais de demande de changement de composition d'équipe de 50 \$ pour le personnel de l'équipe et de 100 \$ par joueur.
- 20,00\$ pour une nouvelle composition d'alignement.
- **Nouveau pour 2023!** 50,00\$ pour une dérogation d'âge.

16.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée aux nationaux perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à VC. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

17.0

Processus de Protêt et d'Appel

17.1 Tout protêt ou appel aux nationaux sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un représentant du VC ou un délégué autorisé;
- Un représentant du personnel de compétition;
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

17.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime nationaux: ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;



- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

17.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

17.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 100 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

17.5 Advenant un incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident survient, avant la reprise du jeu. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident. Pour en savoir plus, consultez les sections « Méthode de présentation d'un protêt » et « Comité de protêt » du [Livre des règlements de 2022 - 2023](#).

Dans l'éventualité d'un protêt, les mesures suivantes seront prises:

- Les deux équipes sont avisées du dépôt d'un protêt.
- L'entraîneur chef de l'équipe présentant doit fournir les frais de protestation en espèces de 100 \$ et devra écrire un rapport
- Elles sont retenues dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe ayant déposé le protêt.
- Le jury interroge toutes les parties concernées, à sa discrétion (entraîneur de l'équipe adverse, officiels, capitaines, athlètes, etc.).
- Le jury délibère et rend sa décision.
- Le président du jury communique cette décision à toutes les parties concernées.



18.0

Repérage et Recrutement

VC exige que tout recruteur qui participe au nationaux doit acheter une laissez-passer pour accéder les matches. Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par USport et la ACSC ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.

19.0

Code de Conduite & Discipline

Le [Livre des règlements de 2022 – 2023](#) renferme le code d'éthique des arbitres, les règles de conduite pour tous les participants, la politique antidopage et les procédures disciplinaires. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes ou des sanctions, conformément aux [Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires](#).

20.0

Sport Sans Abus

VC s'engage à offrir à tous les participants un environnement sportif sécuritaire et sans abus. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Rapports sur le sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Chaque personne est tenue de signaler les cas de maltraitance ou de soupçons de maltraitance à VC ou à une association provinciale et territoriale afin que ces situations puissent être traitées rapidement.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît voir le [Safe Sport Vue d'ensemble processus de plainte](#). Les rapports peuvent être adressés au Ligne d'assistance du sport Canadien - 1-888-837-7678 ou par courriel info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via [sport sans abus](#).

Éducation

VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport, disponible sur le [site Web de l'Association canadienne des entraîneurs](#).

À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes.



VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent un module d'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire approuvé :

1. [Respect et sport pour leaders d'activité](#) –ce cours sensibilise les leaders et entraîneurs œuvrant auprès des jeunes, les officiels et participants à reconnaître, comprendre et réagir aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.
2. Formation sur la sécurité dans le sport de l'[Association canadienne des entraîneurs](#) - ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, contrer et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.

Gestion des risques

Tous les entraîneurs, les membres du personnel, les bénévoles, les arbitres, et les membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux activités de l'équipe nationale au Canada et à l'étranger doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des risques. Ces exigences sont aussi en place pour toutes les mêmes personnes impliquées dans les compétitions nationales de VC. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines.

Volleyball Canada est partenaire avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service en ligne de vérification des antécédents criminels à l'échelle canadienne. IL s'agi' d'une vérification plus sécuritaire et peut être partagée avec d'autres organisations. Pour obtenir votre vérification, veuillez cliquer ici : [Vérification des antécédants au Canada - Sterling Backcheck.](#)

Pour aider nos membres à mieux comprendre ce qu'ils ont à faire, nous avons compilé une [liste des questions les plus fréquentes](#).

Ligne 	
D'ASSISTANCE	
DU SPORT CANADIEN	
  1 888 83SPORT (77678)	8h à 20h (HE) 7 jours sur 7
 info@sport-sans-abus.ca	
 www.sport-sans-abus.ca	